



Passeports émis pour un couple juif allemand, avec "J" pour "Jude" tamponné sur les cartes.

Législations anti-juives de 1935

Les lois de Nuremberg

ou les nouveaux parias de la société allemande

Les lois raciales de Nuremberg établies en 1935 mettent en place un système discriminatoire où les juifs sont exclus de la société allemande.

Elles sont constituées notamment par les "lois de la citoyenneté du Reich" et des "lois sur la protection du sang et de l'honneur allemand".

Les ordonnances d'application privent également les Juifs du droit de vote ainsi que de la plupart de leurs droits politiques.

Les mariages avec des allemand(e)s, l'ouverture de commerce ou l'exercice d'emplois dans la fonction publique sont interdits aux Juifs.

Extraits :

Loi pour la "protection du sang et de l'honneur allemands" :

Certain que la pureté du sang allemand est la condition nécessaire pour assurer la vie du peuple allemand et animé par la volonté inflexible d'assurer l'avenir de la nation allemande, le Reichstag a décidé unanimement la loi promulguée ici :

1. Les mariages entre Juifs et citoyens allemands ou de sang voisin sont interdits. Les mariages consentis malgré cette interdiction n'ont pas de valeur, même s'ils ont été conclus à l'étranger pour ne pas tomber sous le coup de la présente loi.
2. Les relations extra-conjugales entre Juifs et citoyens allemands ou de sang voisin sont interdites. (...)



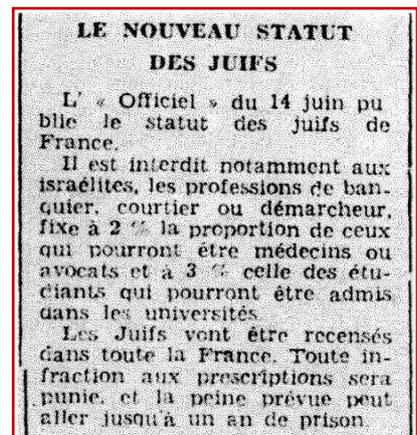
Soldat allemand, posant une affiche sur un magasin juif, invitant les allemands à ne plus acheter chez ce commerçant.

Dès 1940, le gouvernement de Vichy impose une série de lois "anti-juives".

Pour exemple, la Loi du 2 juin 1941 portant sur le statut des juifs :

Extraits :

Article 4 : Les juifs ne peuvent exercer une profession libérale, une profession commerciale, industrielle ou artisanale, ou une profession libre, être titulaires d'une charge d'officier public ou ministériel, ou être investis de fonctions dévolues à des auxiliaires de justice, que dans les limites et les conditions qui seront fixées par décrets en Conseil d'État.



L'Argus soissonnais du 18 juin 1941.

Source: Mémoire juive et éducation.

Lois de Nuremberg : http://perso.wanadoo.fr/d-d.natanson/lois_de_nuremberg.htm

Lois anti juives de Vichy : http://perso.wanadoo.fr/d-d.natanson/lois_antisemites.htm